



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

**OBJET :**

**Convention avec la MGP relative au financement et à la délégation de compétence, nécessaires aux travaux de La Bassée**

L'an deux mille vingt, le Vingt-deux septembre 2020, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Etaient présents :**

Nombre des membres composant le Comité Syndical.....	27	<b><u>Au titre du Conseil de Paris :</u></b> <u>M. ALPHAND</u> <u>M. AQUA</u>
En exercice.....	26	<u>Mme BROSSEL</u> <u>M. LERT</u>
Présents à la Séance .....	15	<u>Mme MONTANDON</u> <u>M. RAIFAUD</u> <u>Mme PULVAR</u> <u>M. VAUGLIN</u>
Représentés par mandat .....	4	<b><u>Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :</u></b> <u>M. COURTES</u> <u>M. LARGHERO</u>
Absents .....	7	

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**  
M. MOLOSSI

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**  
Mme DURAND  
M. GUERIN

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**  
M. ABEL  
M. VIART

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

**Etaient absents excusés :**  
M. AIDENBAUM  
M. LORIAU  
M. KERN  
M. METAIRIE  
M. MARIN

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

Madame Josiane FISCHER donne pouvoir à Monsieur Daniel COURTES  
Monsieur Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Monsieur Denis LARGHERO  
Monsieur Philippe GOUJON donne pouvoir à Monsieur David ALPHAND

*Monsieur Belaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOLOSSI*

La majorité des membres étant présente,

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

Mme Tiphonie PAYRE, Directeur général Adjointe, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.



**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 22 septembre 2020**

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 2020-44/CS**

-----

**OBJET :**

**Convention relative à la phase travaux du projet de site pilote de la Bassée  
entre la Métropole du Grand Paris  
et le syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs**

-----

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

La Métropole du Grand Paris a délégué une partie de l'exercice de la mission 1°) de la compétence GEMAPI, à l'EPTB Seine Grands Lacs, ce dernier procédant à la finalisation des études et la réalisation des procédures nécessaires à l'opération de réalisation du site pilote de la Bassée, ainsi qu'aux premières acquisitions foncières. Pour ce faire, une convention cadre a été conclue en juin 2018 et a fait l'objet d'un avenant en décembre 2019.

L'EPTB Seine Grands Lacs a finalisé en 2020 les études de conception de l'opération de site pilote. L'enquête publique pour l'autorisation de réalisation des aménagements s'est déroulée du 10 juin au 10 juillet 2020. La commission d'enquête a donné un avis favorable à la réalisation du projet dans son rapport du 14 août 2020.

La Commission mixte inondation a donné le 2 juillet 2020 un avis favorable au dossier d'avenant au programme d'actions de prévention des inondations de la Seine et de la Marne franciliennes, déposé en mars 2020. Cet avis vaut attribution du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs pour la réalisation de la phase travaux de l'opération de site pilote de la Bassée.

C'est dans ce contexte qu'il convient de conclure une nouvelle convention permettant à l'EPTB Seine Grands Lacs de réaliser pour le compte de la Métropole du Grand Paris les travaux nécessaires à la mise en place du site pilote de la Bassée.

Le montant total de l'opération (études, foncier, travaux) est de 95 620 000 euros HT et de 114 100 000 euros TTC valeur mai 2019.

L'EPTB Seine Grands Lacs a réalisé un plan pluriannuel d'investissement, approuvé par le Comité syndical. Ce plan 2020-2024 permet, avec une hypothèse d'actualisation de 3% par an, conforme à l'évolution de l'index TP01 des dernières années, le calcul du montant total du projet global (étude foncier travaux) en euros courants, soit 104 323 520 euros HT et 124 517 645 euros TTC.

Le financement global de l'opération est donc le suivant :

- EPTB Seine Grands Lacs : 20 % de 104 323 520 € HT soit 20 864 704 €,
- Métropole du Grand Paris : 30 % de 104 323 520 € HT soit 31 297 056 € dont 26 083 635 € au titre de la présente convention et 5 213 421 € au titre de la subvention de 2018,
- Fonds Barnier : 50 % de 104 323 520 € HT soit 52 161 760 €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

## DÉLIBÉRATION

**Le Comité syndical,**

**VU** la délibération n°2019-05/01 Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs du 24 mai 2019 relative à l'approbation de l'avant-projet de l'opération « Site pilote de la Bassée » ;

**VU** la délibération n°2019-12/16 approuvant l'avenant n°2 à la convention cadre 2017-2019 du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la Commission mixte inondation (CMI) en date du 2 juillet sur l'avenant n°2 à la convention cadre 2017-2019 du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes ;

**Après en avoir délibéré,**

**À 14 voix pour et 5 abstentions,**

**Article 1 : APPROUVE** la convention relative à la phase travaux du projet de site pilote de la Bassée entre la Métropole du Grand Paris et le syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

**Article 2 : AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer ledit acte, ci-annexé.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental  
de la Seine-Saint-Denis